



## **Concours 1 : Professeurs des lycées et collèges**

### ***La démarche statistique***

*Sciences physiques, S.V.T, géographie,  
S.T.I, mathématiques, économie et gestion, S.E.S.*

**Ce concours, ouvert aux enseignants de tous les établissements secondaires (collèges, LGT, LP, etc.) publics ou privés sous contrat, porte sur la mise en œuvre en classe d'une démarche statistique.**

### **Règlement du concours 2008-2009**

**Article 1.** Dans le cadre du projet *Statistix*, un concours est organisé, pour l'année 2008-2009. Il s'adresse aux professeurs de tous les établissements secondaires (collèges, LGT, LP, etc.) publics ou privés sous contrat. Les disciplines concernées sont les sciences physiques, sciences de la vie et de la Terre, sciences et techniques industrielles, mathématiques, économie et gestion, sciences économiques et sociales, géographie.

**Article 2.** La production attendue est le compte rendu de la mise en œuvre dans une ou plusieurs classes d'une activité faisant appel à une démarche statistique. On présentera la problématique et les objectifs du travail demandé aux élèves, la description de la démarche proposée, l'intérêt suscité par l'étude, les questions soulevées par les élèves. La situation traitée peut faire intervenir plusieurs disciplines.

Cette production sera accompagnée de travaux d'élèves (photos, productions écrites scannées, vidéos).

**Article 3.** En cas de besoin, une aide au niveau de la statistique peut être demandée en écrivant à :

**[contact@statistix.fr](mailto:contact@statistix.fr)**

**Article 4.** Le compte rendu devra être envoyé au plus tard le

**24 avril 2009**

sous forme électronique à :

**[contact@statistix.fr](mailto:contact@statistix.fr)**

Et, une version papier à :

***Délégation à l'éducation et la formation (DEF)***

***Concours statistique 1***

***Académie des Sciences***

***23, quai de Conti,***

***75006 Paris***

On indiquera clairement le nom et l'adresse des professeurs impliqués (au plus 3), leur discipline, le nom et l'adresse de leurs établissements.

**Article 5.** La sélection sera effectuée par un jury, composé de professeurs de différentes disciplines, d'inspecteurs de l'éducation nationale, de statisticiens.

**Article 6.** Des prix (ordinateurs portables, chèques cadeaux) seront décernés. Les productions des lauréats seront publiées sur le site *Statistix*.

**Article 7.** Les décisions du jury seront souveraines et sans appel. Le jury tranchera toute difficulté relative à l'interprétation du règlement, ou non prévue par ce dernier.